LE SÉNAT ENTÉRINE LE VOTE CONTESTABLE DES DÉPUTÉS !!

Parmi les décisions prises par nos représentants (députés et sénateurs), il en est qui nous incitent à nous interroger. Le bon sens, auquel je fais souvent appel, voulant qu'en général une décision politique apparaisse naturellement, le choix inverse nous interpelle. Inconscience, troubles cognitifs (les sénateurs sont plutôt âgés), volonté cachée, intérêts obscurs, intervention des lobbies, le besoin d'explication nous tiraille. C'est le cas pour la décision prise avant-hier par nos sénateurs qui, (127 voix contre 86) ont entériné la décision contestable des députés de punir celles et ceux qui nieraient le génocide arménien. Passer du temps à faire une loi qui a fort peu de chance (risque ?) de s'appliquer dans les faits, c'est me semble-t-il un luxe dont on aurait pu se passer en période de crise où les français ont d'autre préoccupations. Qu'il y a-t-il donc derrière tout cela qui nous échappe ? Si vous avez une idée, n'hésitez pas à laisser un commentaire en bas de page.

Comme une crise économique (financière et bancaire) ne suffit pas, cette loi, fort contestable, va en rajouter une nouvelle dans nos relations avec les turcs. Dès que les députés se sont prononcés en décembre, le Canard enchaîné, toujours bien informé, avait évalué les conséquences de cette décision malheureuse: gel des relations militaires, interdictions d'utiliser les bases de ravitaillement turques pour les vols vers l'Afghanistan, arrêt des exercices, programmes et achats

militaires, arrêt des importations françaises etc. Quand on connait la faiblesse de notre commerce extérieur on ne peut que féliciter nos représentants de droite (députés) et de gauche (sénateurs) de cette excellente initiative. Au fait, sur les 348 sénateurs inscrits il n'y a que 213 qui se sont prononcés. Où étaient donc les autres (135) ? Deux tiers présents, un tiers sortant, le compte, à défaut d'être bon, est très sénatorial.

Photo : lexpress.fr